



COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°3

Mercredi 23 mars 2011

Salle de Conseil Municipal

35460 MONTOURS

Etaients présents :

MM. Malapert, Serrand, Roger, Mle Villerbu, MM. Simon, Coquelin, Gaigne, Mmes Louvel, Gaumerais, MM Sourdin, Besnier, Bouffort, Hubert

MM. Dubreil L., Bêlé, Vallet, Masson, Ménard, Brasselet, Roussel, Garnier, Barbelette, Dubreil P., MM. Chapron, Letellier, Mme Haudebert, M. Bertel, Mme Sourdin, M. Cordonnier, Mmes Hervé R., Hervé H., M. De Gouvion St Cyr, M. Deroyant, Mme Janvier, MM. Duhil, Thomas.

Etaients absents excusés : MM. Houdus, Lemarié, Lejeune, Goudal, Mme Ryaux, M. Montembault

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de Coglais Communauté, Monsieur le Président propose l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- Fixation de la rémunération maximale du Président et des administrateurs de la société publique locale
- Vente terrain ZA La Croix Etétée
- Information sur la signature Convention cadre d'action foncière qui se déroulera le 4 avril 2011
- Recrutement technicien assainissement non collectif
- Mission Locale du Pays de Fougères

AFFAIRES GENERALES

Administration

1 - Stagiaires du Pôle Développement : remboursement des frais de route et de repas liés à leurs missions

Monsieur le Vice-président aux Affaires Générales rappelle aux membres du Conseil Communautaire que 2 stagiaires sont présents au sein du Pôle Développement :

⇒ Madame Caroline BAGUENARD, stagiaire en master 2 Gestion des habitats du Bassin versant, en charge d'une étude sur les SIC Bois Energie Développement Durable / réflexion sur la mise en place d'un plan de gestion bocager du 1^{er} mars au 31 août 2011.

⇒ Mademoiselle Emilie LEROY, stagiaire en Licence Professionnelle Métiers du développement social urbain à l'université d'Angers. Son stage consiste à mener une étude liée à la mise en œuvre de l'OPAH du 14 mars au 19 juin 2011.

Dans le cadre de leurs missions, Caroline BAGUENARD et Emilie LEROY vont être amenées à utiliser leurs véhicules personnels et à prendre des repas sur les lieux de leurs déplacements.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT le remboursement des frais de route liés aux missions confiées par Coglais Communauté à Caroline BAGUENARD et Emilie LEROY ainsi que leurs remboursements de leurs frais de repas sur présentation des factures et à hauteur des frais engagés.

2 – Recrutement technicien assainissement non collectif

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de création d'un poste de technicien SPANC suite à l'évolution des postes liés à l'assainissement et aux espaces verts.

Les missions du nouvel agent recruté seraient les suivantes :

1/ Assainissement

Contrôle conception, réalisation, post-réalisation

Contrôle avant la vente des logements

Contrôle de fonctionnement

2/ Environnement

Suivi de projets liés aux espaces naturels et espaces verts

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Le recrutement d'un technicien SPANC pour une durée de un an à temps complet à compter du 18 avril 2011 ;

- DISENT que le contrat de travail sera établi par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine dans le cadre du service Gestion Administrative et Financière ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à rembourser au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine le salaire de cet agent (traitement calculé sur la base du 3^{ème} échelon de Technicien Principal de 2^{ème} classe IB 367 IM 340) ainsi que le régime indemnitaire dans la limite de celui autorisé par délibération du conseil communautaire, les charges sociales, le forfait Gestion Administrative et Financière s'y rapportant ainsi que tous les frais annexes liés à la mission de cet agent.

Finances

1 – Vote du compte administratif 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2010 approuvant le budget primitif de l'exercice 2010 et les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur Bernard SERRAND conformément à l'article L. 2121-14, et par renvoi l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- ADOPTENT le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit, ainsi que les restes à réaliser, tel que présenté et annexé au présent compte-rendu.

Monsieur Malapert n'a pas participé au vote.

2 – Approbation du compte de gestion 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Générales, informe les membres du Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par le Receveur en poste à Antrain et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de Coglais Communauté.

Il précise que le receveur a transmis à Coglais Communauté son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de Coglais Communauté et du compte de gestion du Receveur,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ADOPTENT le compte de gestion du Receveur pour l'année 2010 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

Monsieur Malapert n'a pas participé au vote.

3 – Création du budget ordures ménagères

Ce point est annulé

4 – Inscriptions de crédits exceptionnels - Société Publique Locale : actions capital social, remboursement caution logements

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en vertu de l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, publié au Journal Officiel du 6 janvier 1988, il peut engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits dans la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé préalablement par l'organe délibérant qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés. Ces derniers seront repris au budget primitif dès son adoption.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- AUTORISENT Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

A – Société Publique Locale :

C/261 Titres de participation 200 000 €

B - Remboursement caution Budget logement

Monsieur le Président, expose aux membres du Conseil Communautaire, que compte tenu de la date de vote du budget primitif 2011 et du délai impartis pour la restitution des cautions auprès des locataires sortant, il convient d'inscrire exceptionnellement au budget annexe logement 2011, les crédits suivants :

C/165 – Dépôts et Cautionnements + 1 200.00 €

C – Crédits budget ordures ménagères

Versement au SMICTOM 250 000 €

Acompte n°1

5 – Examen et vote des subventions 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'importance du rôle des associations « loi 1901 »,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de verser aux associations, pour l'année 2011, des subventions, des contributions et participations telles que figurant ci-dessous :

⇒ Sur le compte 6574 du Budget Général de Coglais Communauté :

× Droit de Cité	1 500,00 €
× Association culturelle des Landes – professionnalisation 2010	243,11€
× Association culturelle des Landes – Diffusion 2010	180,50€
× La Mélanienne – diffusion théâtre 2010	857,87 €
× La Mélanienne – professionnalisation théâtre 2010	561,23 €
× La Mélanienne – diffusion Chorale 2010	422,61 €
× La Mélanienne – professionnalisation Chorale 2010	1 250,00 €
× Association du Coglais – professionnalisation chorale 2010	125,00 €
× Association du Coglais – Danse enfants 2010	1 250,00 €
× Association du Coglais – Danse de Salon 2010	1 250,00 €
× Office Culturel de Fougères Espace Juliette Drouet - Salon du Livre 2011	2 250,00 €
× Association Pôle Artistique et Culturel Subvention Fonctionnement 2011	3 414,00 €
× Association Pôle Artistique et Culturel Subvention Printemps du Coglais 2011	3 590,00 €
× Association Vagabonds – ateliers artistiques 2011-2012	3 010,00 €

Une enveloppe prévisionnelle de 33 250,50 € est inscrite dans le cadre de la convention avec les associations culturelles du Coglais et a été établie au vu des budgets prévisionnels transmis par les associations culturelles (voir tableau joint en annexe).

× Office des Sports - Fonctionnement et actions gérées par délégation 2011	7 764,00 €
× Etoile Cycliste des Marches de Bretagne - Course Souvenir M. Bouvier subvention 2011	2 395,00 €

× Amicale Laïque Cross St Marc - Subvention Cross et Trail 2010 complément	235,00 €
× Amicale Laïque Cross St Marc - Subvention Cross et Trail 2011	2 235,00 €
× Association Courir au Coglais - Subvention 2011	1 000,00 €
× Club Olympique Cycliste Fougerais - Subvention 2011	7 563,00 €
× Challenge Cycliste du Coglais - Subvention Finale Challenge 2011	5 778,00 €
× Association du Coglais - Subvention Fonctionnement 2011	11 608,00 €
× Association du Coglais subvention 2011 Point Accueil Emploi	17 582,00 €
× CLIC des marches de Bretagne subvention 2011	4 552,00 €
× ADMR Portage repas à domicile - reliquat subvention portage 2010	6 570,52 €
× ADMR Portage repas à domicile - Subvention portage repas 2011	11 836,80 €
× Pays d'Accueil Touristique de Fougères - Subvention 2011	14 670,00 €

Une enveloppe prévisionnelle de 22 071,00 € est inscrite dans le cadre de la convention pour les interventions de l'Association intermédiaire OCITO pour le programme Breizh Bocage.

⇒ Sur le compte 6288 du Budget Général de Coglais Communauté les participations versées figurent au tableau annexé à la présente délibération, à noter que ces participations seront versées sur présentation de factures ou de justificatifs.

⇒ Sur le compte 65738 du Budget Général de Coglais Communauté

× Le versement d'une subvention de 2 000 € au Collège Angèle Vannier de St Brice en Coglès pour l'utilisation du Complexe Sportif Intercommunal, année 2011.

⇒ Sur le compte 6574 du Budget Annexe Logement 2011 de Coglais Communauté :

× A.D.I.L.	985,00 €
× CAF Fonds de Solidarité Logement	1 545,00 €

- ACCEPTENT le versement des cotisations 2011 au C/6554 :

× Syndicat mixte MEGALIS pour un montant 1 100,00 €

× Syndicat mixte SCOT pour un montant 14 445,60 €

6 – Orientations budgétaires 2011

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire les orientations budgétaires pour l'année 2011.

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT

1 – Information signature convention cadre foncier de Bretagne – 4 avril 2011

Monsieur le Vice-président rappelle la signature de la convention cadre avec le Foncier de Bretagne le lundi 4 avril 2011 à 16h.

Artisanat – Commerce

1 – Convention Club du Commerce et de l'Artisanat

Madame la Vice-présidente, chargée des Affaires « Artisanat commerce », rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté participe financièrement, chaque année, aux actions menées par le Club du Commerce et de l'Artisanat du Pays de Fougères. Elle les informe que la participation demandée à Coglais Communauté s'élève à 4 324,40 € T.T.C pour le programme d'animations de mai 2011 à avril 2012.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- DECIDENT d'accorder une subvention d'un montant de 4 324,40 € TTC au Club du Commerce et de l'Artisanat dont le siège social est fixé au 50 rue Nationale à Fougères, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget annexe entreprise 2011 ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;

- PRECISENT que cette subvention sera versée sur présentation du budget des actions réalisées au titre de l'année 2011.

Tourisme Patrimoine

1 - Plan d'animation et de valorisation du patrimoine du Coglais

Madame la Vice-présidente, en charge des Affaires Tourisme informe les membres du conseil Communautaire des différents objectifs et enjeux, des actions ainsi que le budget prévisionnel du plan d'animation et de valorisation du patrimoine du Coglais.

Suite au diagnostic du Patrimoine du Coglais par le service de l'inventaire de la Région Bretagne et fort du succès des journées du Patrimoine en Septembre dernier, Coglais Communauté a souhaité pérenniser le groupe de travail "*valorisation du Patrimoine*" afin de mener des actions d'animation et de valorisation du Patrimoine inventorié par le Conseil Régional.

Ce groupe de travail est composé d'élus communautaires et communaux ainsi que de personnes bénévoles du territoire du Coglais, motivées pour participer aux actions de réflexion et de valorisation du Patrimoine.

Les enjeux sont multiples:

- Connaître et faire connaître aux habitants du Coglais le Patrimoine de leur territoire
- Valoriser le patrimoine du Coglais comme facteur d'identité et d'attractivité touristique du territoire
- Former les acteurs du territoire à la connaissance du Patrimoine et à la transmission de ces connaissances

Le groupe de travail propose ainsi différentes actions au sein d'un programme annuel d'animation et de valorisation du Patrimoine.

Les actions proposées sont les suivantes:

- la mise en place de "balades Patrimoine du Coglais", le 1er dimanche de chaque mois, du mois de mai au mois de Septembre, accompagnées par des personnes-ressources du territoire
- la formation des bénévoles encadrant les balades sur le patrimoine et opérant des actions de médiation du patrimoine (plan de formation annuel)
- la publication d'un guide de lecture architecturale et paysagère du Coglais en collaboration avec le service de l'inventaire de la Région Bretagne
- la coordination des journées du Patrimoine en Septembre et la mise en réseau des acteurs et des sites ouverts au public sur le Coglais.

Madame la Vice-présidente, en charge du Tourisme présente aux membres du Conseil Communautaire le budget prévisionnel afin de pouvoir mener à bien ces actions.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le plan d'animation et de valorisation du patrimoine du Coglais tel que présenté ;
- VALIDENT le budget prévisionnel tel que présenté et annexé au présent compte rendu.

2 - Budget prévisionnel du Concours Cantonal des Maisons fleuries 2011

Madame la Vice-présidente, chargée des affaires Tourisme, présente aux membres du Conseil Communautaire le budget prévisionnel du concours cantonal des maisons fleuries 2011-2012, pris en charge par Coglais Communauté.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le budget prévisionnel du Concours cantonal des Maisons Fleuries tel que présenté ci-dessous :

Budget prévisionnel 2011 -2012			
Dépenses		Recettes	
Remise des prix cocktail	150,00 €	Coglais Communauté	2 000,00
Frais divers (repas jury, location voiture, photos)	250,00 €		
Voyage de découverte* : Visites, entrées	900,00		
Transport	700,00		
TOTAL	2 000,00 €	TOTAL	2 000,00

* repas à la charge des participants

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer les devis correspondants

3 - Budget prévisionnel du Concours Rando'Photos 2011

Madame la Vice-présidente, en charge des affaires au Tourisme, présente aux membres du Conseil Communautaire le règlement du concours Rando'photos 2011 ainsi que le budget prévisionnel de la 3^{ème} édition du concours Rando'photos 2011.

CONCOURS RANDO PHOTOS 2011			
DEPENSES		RECETTES	
Communication		Coglais Communauté	3 500,00 €
affiches et dépliant	800,00 €		
affranchissement	500,00 €		
encart presse	400,00 €		
Divers			
agrandissements (X50)	600,00 €		
Cadre sous verres	0,00 €		
pot - remise des prix	200,00 €		
prix des lauréats	1 000,00 €		
TOTAL	3 500,00 €	TOTAL	3 500,00 €

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le budget prévisionnel 2011 tel que présenté ci-dessus ;
- VALIDENT le règlement de ce concours tel que présenté.

Entreprise

1 – Vente terrain ZA La Croix Etétée

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°38/2011 du 23 février 2011 émettant un avis favorable de principe sur la vente de la parcelle référencée au cadastre de la commune de St Brice en Coglès sous le n° ZI 32 d'une superficie de 16 893 m² au prix de 2 € le m² au profit de Mademoiselle Berthelot Isabelle et précisant que la décision définitive de cession fera l'objet d'une nouvelle délibération au vu de l'avis du service des domaines.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

Considérant le projet d'installation de Melle BERTHELOT,

Considérant que ce terrain n'a pas fait l'objet de travaux de viabilisation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-1 et par renvoi les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 et suivants,

Vu l'avis des Service du Domaine en date du 17 mars 2011,

- AUTORISENT Monsieur le Président à céder à Mademoiselle Berthelot la parcelle ZI32 d'une superficie de 16 893 m² au prix de 2 € le m² dont le cout total s'élève à 33 786 € ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer l'acte notarié qui sera établi en l'étude de Maître Bouvier, notaire à St Brice en Coglès

- PRECISENT que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur

QUALITE DE VIE

Sport - Loisirs

1 - Transfert et résiliation du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la délégation de service public de la Piscine

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires sportives, expose aux membres du Conseil Communautaire que, par décision du Président en date du 1^{er} Septembre 2009, un marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la définition d'un mode de gestion et la mise en œuvre d'une gestion d'un complexe aquatique communautaire avec le cabinet SPRINT.

Le montant du marché est fixé à 29 550.00 € HT. A ce jour, il a été réglé la somme de 13 000 €, qui correspond à l'élaboration d'un programme de gestion et un comparatif des différents modes de gestion. Suite au jugement du 24 Novembre 2010 et l'avenant de transfert, ce contrat est transféré à la Société NEO SPRINT.

Par décision respective en date des 23 et 17 Février 2011, le Conseil Communautaire et le conseil municipal de St Brice ont décidé de confier la gestion du centre aquatique communautaire à une Société Publique Locale.

Suite à cette modification de mission, il y a lieu de solliciter la résiliation du marché sans indemnité avec la Société NEO SPRINT.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT la résiliation du marché sans indemnité avec la Société NEO SPRINT

2 – Centre aquatique Coglé'O et Dojo

A – Etat d'avancement des travaux

Monsieur le Vice-président expose l'état d'avancement des travaux.

B – Information inauguration

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la date d'inauguration des équipements Dojo et Centre Aquatique est fixée le samedi 28 mai 2011.

3 – Fixation rémunération maximale du Président de la Société Publique Locale Sports et Loisirs Marches de Bretagne et nature des fonctions justifiant cette indemnité

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°10/2011 validant le principe de constitution d'une société publique locale sport loisirs marches de Bretagne et fixant le nombre de représentants au conseil d'administration de cette SPL à 9 membres au total.

Il rappelle les fonctions du Président de la SPL : il représente le conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci, préside les séances et les réunions des assemblées d'actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société, notamment en ce qui concerne la convocation, la tenue des réunions sociales, l'information des commissaires aux comptes et actionnaires. Le président du CA est un groupement qui agit par l'intermédiaire d'un représentant autorisé à occuper cette fonction par décision du conseil communautaire.

Le ou les administrateurs ayant la qualité de Vice-président, ont pour fonction exclusive de présider les séances du Conseil et les assemblées en cas d'indisponibilité du Président.

Il expose qu'en vertu de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants des collectivités locales ou de leurs groupements au sein du Conseil d'administration des SEM et par renvoi des SPL « peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés ; cette délibération fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient ».

Les membres du Conseil Communautaire sont appelés à délibérer de l'accord ou non de rémunérations ou d'avantage à accorder aux représentants de la communauté de communes au sein du conseil d'administration de la SPL Sports Loisirs des Marches de Bretagne.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Vu la délibération n°25/2011 désignant notamment les représentants de Coglais Communauté Marches de Bretagne et autorisant Monsieur Frédéric Bouffort à présenter la candidature de la communauté de communes à la présidence du Conseil d'administration de la Société publique locale,

Vu le procès verbal du Conseil d'administration de la SPL Sports Loisirs Marches de Bretagne en date du 23 mars 2011, désignant Monsieur BOUFFORT Frédéric, Président et Monsieur CORDONNIER Philippe, Vice-président,

- FIXENT la rémunération mensuelle maximale telle que présentée ci-dessous :

* Rémunération mensuelle maximale du Président : 570,22 € par mois

* Rémunération mensuelle maximale du vice-président : 380,15 € par mois

Culture

1 – Projet Ecole de musique

Monsieur le Vice-président fait part aux membres du Conseil Communautaire de l'état d'avancement du projet de création d'une école de musique communautaire sous un statut associatif.

Il rappelle les deux rencontres, l'une avec la directrice du conservatoire René Guizien de Fougères Communauté le 24 février et l'autre le 3 mars avec les associations locales (Batterie Fanfare du Coglais et La Mélanienne). Cette dernière réunit des musiciens de Montours, Tremblay et St Martin des Landelles.

Des simulations de budget sont parvenues à Coglais Communauté mais n'ont pas été étudiées. Ils seront présentés lors d'une prochaine séance

Services

1 – Etude Santé

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire de la rencontre qui s'est tenue le 3 mars 2011 entre élus et les membres de l'association de professionnels de santé du Coglais. Cette association a bénéficié d'un financement de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour réaliser une étude afin de réfléchir aux possibilités d'attirer de nouveaux professionnels.

C'est le bureau d'études ICONES, spécialisé en santé publique, qui a accompagné les professionnels dans leur réflexion. A l'issue de la présentation de la synthèse de l'étude, Coglais Communauté, conscient de la problématique médicale du canton, a décidé de soutenir les professionnels de santé dans cette démarche et propose d'engager une étude pour la définition d'un schéma d'implantation de maisons de santé à l'échelle du canton.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- EMETTENT un avis favorable sur le lancement d'une étude de programmation de maisons de santé sur le territoire de Coglais Communauté.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Convention Mission Locale du Pays de Fougères

Monsieur le Vice-président, chargé des affaires sociales, expose aux membres du Conseil Communautaire que, dans le cadre du versement de la subvention à la Mission Locale du Pays de Fougères, il convient de fixer les engagements respectifs de la Mission Locale et de Coglais Communauté dans une convention.

Les termes de la proposition de convention sont les suivants, à savoir l'engagement de la Mission Locale à :

- ✓ *Organiser une permanence hebdomadaire à la Maison du Coglais à St Etienne-en-Coglès pour :*
 - ➔ Accueillir, informer et orienter le public jeune 16/25 ans et résoudre avec lui les difficultés relatives à l'insertion sociale et professionnelle ;
 - ➔ Mettre en œuvre par délégation du Conseil Régional de Bretagne des parcours de formation conduisant à une qualification professionnelle ;
 - ➔ Accompagner les parcours d'insertion par la mise en œuvre de dispositifs spécifiques par délégation de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général (Fonds d'Aide aux Jeunes, bourse emploi, chèque mobilité).
- ✓ *Assurer la diffusion aux partenaires d'informations et des mesures liées à l'insertion des jeunes ;*
- ✓ *Contribuer à l'animation globale du territoire ;*
- ✓ *Restituer un bilan annuel de l'action de la Mission Locale à Coglais Communauté ;*
- ✓ *Désigner Olivier MOCE Conseiller Technique afin d'assurer correctement l'animation du Canton de St Brice-en-Coglès.*

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT de participer au bon fonctionnement de l'Association en fournissant un lieu d'accueil pour la réception du public (Maison du Coglais) clairement identifié,
- ACCEPTENT de verser une subvention de 14 088 € pour l'année 2011 sur le C/6574 du Budget Général 2011 de Coglais Communauté.

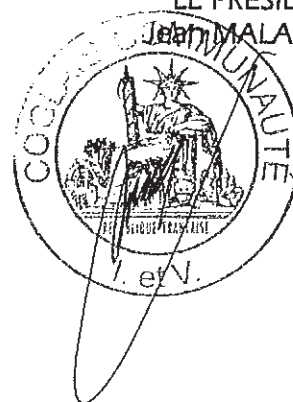
Cette somme permet :

- ❖ la participation au budget de fonctionnement de la Mission Locale du Pays de Fougères à la même hauteur que l'ensemble des Communautés de Communes de l'arrondissement,
 - ❖ l'appel de Fonds Sociaux Européens dans le cadre de l'objectif 2 ou 3 pour améliorer l'accueil et le service aux jeunes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la dite convention.

La séance est levée à 22 h.

LE PRESIDENT

Jean MALAPERT



RECAPITULATIF COMPTE ADMINISTRATIF 2010

BUDGET GENERAL	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	4 051 671,13	3 939 101,12	4 534 653,00
Recettes	4 304 673,40	4 871 739,00	4 623 884,00
Résultat de l'exercice	253 002,27	932 637,88	89 231,00
Résultat reporté	3 129 698,65	-1 203 038,40	
Résultat de clôture	3 382 700,92	-270 400,52	
Résultat global (fonctionnt+investist)			3 112 300,40
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			3 201 531,40
ANNEXE LOGEMENT			
Dépenses	226 712,23	341 131,23	232 920,00
Recettes	239 299,69	370 079,30	210 372,00
Résultat de l'exercice	12 587,46	28 948,07	-22 548,00
Résultat reporté	65 575,96	-18 763,20	
Résultat de clôture	78 163,42	10 184,87	
Résultat global (fonctionnt+investist)			88 348,29
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			65 800,29
ANNEXE ENTREPRISE			
Dépenses	166 451,47	810 553,43	784 022,00
Recettes	260 134,38	744 422,77	589 576,00
Résultat de l'exercice	93 682,91	-66 130,66	-194 446,00
Résultat reporté	269 086,58	344 266,82	
Résultat de clôture	362 769,49	278 136,16	
Résultat global (fonctionnt+investist)			640 905,65
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			446 459,65
ANNEXE ELECTRICITAT°			
Dépenses	2 145,06	0,00	0,00
Recettes	2 145,06	2 145,06	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	2 145,06	
Résultat reporté	30 389,60	84 038,46	
Résultat de clôture	30 389,60	86 183,52	
Résultat global (fonctionnt+investist)			116 573,12
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			116 573,12
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	33 734,35	13 969,43	10 651,00
Recettes	36 124,23	14 030,80	8 579,00
Résultat de l'exercice	2 389,88	61,37	
Résultat reporté	-2 505,87	18 183,95	
Résultat de clôture	-115,99	18 245,32	
Résultat global (fonctionnt+investist)			18 129,33
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			16 057,33
SOUS-TOTAL DEPENSES	4 480 714,24	5 104 755,21	5 562 246,00
SOUS-TOTAL RECETTES	4 842 376,76	6 002 416,93	5 432 411,00
	361 662,52	897 661,72	-129 835,00
RESULTAT REPORTE	3 492 244,92	-775 312,37	
Résultat de clôture	3 853 907,44	122 349,35	

LOT.CROIX ROUGE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	899 235,40	497 093,77	0,00
Recettes	868 228,65	593 416,00	0,00
Résultat de l'exercice	-31 006,75	96 322,23	0,00
Résultat reporté	41 387,74	-586 864,00	
Résultat de clôture	10 380,99	-490 541,77	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-480 160,78
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-480 160,78
LOT.CROIX ETETEE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultat reporté	-63 402,14	-24 860,83	
Résultat de clôture	-63 402,14	-24 860,83	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-88 262,97
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-88 262,97
LOT.EXTENS°ST EUSTACHE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	2 556,20	0,00	0,00
Recettes	5 890,50	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	3 334,30	0,00	0,00
Résultat reporté	0,00	0,00	
Résultat de clôture	3 334,30	0,00	
Résultat global (fonctionnt+investist)			3 334,30
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			3 334,30
LOT.LA BOULAIE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	1 716,16	0,00	0,00
Recettes	1 376,64	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	-339,52	0,00	0,00
Résultat reporté	11 557,05	-13 469,49	
Résultat de clôture	11 217,53	-13 469,49	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-2 251,96
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-2 251,96
LOT.LA GARE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	343 448,35	322 766,19	0,00
Recettes	359 444,19	338 045,00	0,00
Résultat de l'exercice	15 995,84	15 278,81	0,00
Résultat reporté	-11 795,38	-338 045,00	
Résultat de clôture	4 200,46	-322 766,19	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-318 565,73
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-318 565,73
RECAPITULATIF			TOTAL I + F
Dépenses	5 727 670,35	5 924 615,17	5 562 246,00
Recettes	6 077 316,74	6 933 877,93	5 432 411,00
Résultat de l'exercice	349 646,39	1 009 262,76	-129 835,00
Déficit reporté	-77 703,39	-2 185 040,92	
Excédent reporté	3 547 695,58	446 489,23	
Résultat reporté	3 469 992,19	-1 738 551,69	
Résultat de clôture	3 819 638,58	-729 288,93	
Résultat global (fonctionnt+investist)			3 090 349,65
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			2 960 514,65

TOTAL DEPENSES 10
TOTAL RECETTES 10

11 652 285,52
13 011 194,67

P/O LE VICE-PRESIDENT

B. SERRAND



I. et V.

**PARTICIPATIONS BUDGET GENERAL - COMPTE 6288 "AUTRES"
REALISES 2009/2010 ET PROPOSITIONS 2011**

ORGANISME	REALISE 2009	REALISE 2010	INSCRIPTIONS 2011
FONCTION 020 - ADMINISTRATION GENERALE			
Participation Mission Energie - Fougères Pays en Marche Reliquat 2008 (3 089 €) et 2010 (pour 2010 : 0,50 € /habitant population totale, soit 11 608 hbts, soit 5 804 €)	0,00	9 068,50	6 000,00
Divers	0,00	9 053,50	6 000
	0,00	15,00	0
FONCTION 88 - CULTURE			
Participation Conservatoire de Musique Fougères - Année N	48 839,48	48 855,72	83 025,00
Participation Conservatoire de Musique Fougères - Régularisation Année N-1	28 152,50	30 561,50	31 000
Participation Ecole de Musique St Brice-en-Coglès - Année N	-256,00	384,00	0
Participation financement matériel nouvelle école de musique	11 751,00	13 591,50	10 000
Participation fonctionnement nouvelle école de musique			16 000
Office Culturel - Flambees Musicales - Participations N - 1 et N	3 000,00	0,00	15 000
Animations Réseau Bibliothèques (l'exto, Le Pacte, Dercy, Jean-Claude...)	390,00	2 609,87	6 000
Prestations techniques Centre Culturel et Civique de Montours	753,48	1 696,85	5 000
Divers (participation Journée Pôle Artistique et Culturel, service nettoyage CCC...)	48,50	12,00	0
FONCTION 522 - ACTIONS ENFANCE ET ADOLESCENCE			
ASSOCIATION DU COGLAIS - Contrats Enfance et Temps Libre - Année N	244 519,31	180 380,37	249 676
ASSOCIATION DU COGLAIS - Contrats Enfance et Temps Libre - Année N	190 601,38	172 796,39	205 000
ASSOCIATION DU COGLAIS - Contrats Enfance et Temps Libre - Reliquat N-1	42 537,93	-3 796,02	31 396
ASSOCIATION DU COGLAIS - Participation Accueil Jeunes	0,00	0,00	900
ASSOCIATION DU COGLAIS - Participation aux activités Contrats Enfance et Temps Libre Année N	11 380,00	11 380,00	11 380
ALSH COMMUNAUTAIRES			
FONCTION 95 - TOURISME			
Animations Tourisme - Concours Rando Photos Année N-1	14,19	1 893,95	700,00
Animations Tourisme - Concours Rando Photos Année N	14,19	1 893,95	0
Frais divers Concours Epouvantails Edition 2010	0,00	0,00	700
DIVERS DEVELOPPEMENT DURABLE	0,00	0,00	0
TOTAL	288 872,98	240 198,54	339 701

Reçu le

27 MAI 2011

Préfecture
de la Mayenne

ENVELOPPE ASSOCIATIONS CULTURELLES 2011

Cette enveloppe correspond au montant des subventions aux Associations Culturelles (Délibération n° 49/2010/Gén du 24/03/10 - Projet Convention Associations Culturelles du Coglais)

ORGANISME	INSCRIPTIONS 2011
AMIS DE ST MARC - Subvention Diffusion annuelle Coglais et hors Coglais	1 000,00
AMIS DE ST MARC - Subvention Professionnalisation annuelle	1 575,00
ASSOCIATION CULTURELLE LANDES - Subvention annuelle Aide à la diffusion	1 725,00
ASSOCIATION CULTURELLE LANDES - Subvention annuelle Professionnalisation	2 000,00
LA MELANIENNE - Subvention Atelier Théâtre annuelle	2 000,00
LA MELANIENNE - Subvention Théâtre Professionnalisation annuelle	1 500,00
LA MELANIENNE - Subvention annuelle Chorale Résonance	650,00
LA MELANIENNE - Subvention annuelle Professionnalisation Chorale Résonance*	2 500,00
CHORALE Au Plaisir des Voix St Germain - Subvention annuelle Aide Diffusion	340,00
CHORALE Au Plaisir des Voix St Germain - Subvention annuelle Professionnalisation	343,00
CHORALE Coglais (ASSOCIATION COGLAIS) - Subvention annuelle Professionnalisation	2 500,00
ASSOCIATION DU COGLAIS - Subvention annuelle Activité Danse enfants	2 500,00
ASSOCIATION DU COGLAIS - Subvention annuelle Activité Danse de Salon	2 500,00
ASSOCIATION DU COGLAIS - Subvention annuelle Professionnalisation Pleins Feux	2 500,00
ASSOCIATION DU COGLAIS - Subvention annuelle Diffusion Pleins Feux	2 500,00
RAMDAM DES ROSES ASSOCIATION - Subvention Aide à la diffusion annuelle	795,00
GERM'ANIM - Subvention Aide à la diffusion annuelle (Promenade Théâtrale)	950,00
GERM'ANIM - Subvention Aide à la diffusion annuelle (Fête de la Musique)	1 100,00
ASSOCIATION LES PICAOUS - Subvention La Musique fait carrière	2 500,00
ASSOCIATION LES PICAOUS - Subvention annuelle Fête de l'Ascension	1 772,50
TOTAL	33 250,50